

Mardi, 12 décembre 2006

**P6\_TA(2006)0539**

## **Un environnement sans support papier pour la douane et le commerce \*\*\*I**

**Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à un environnement sans support papier pour la douane et le commerce (COM(2005)0609 — C6-0420/2005 — 2005/0247(COD))**

(Procédure de codécision: première lecture)

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2005)0609) <sup>(1)</sup>,
  - vu l'article 251, paragraphe 2, et les articles 95 et 135 du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C6-0420/2005),
  - vu l'article 51 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (A6-0407/2006);
1. approuve la proposition de la Commission;
  2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle entend modifier de manière substantielle sa proposition ou la remplacer par un autre texte;
  3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

---

<sup>(1)</sup> Non encore parue au Journal officiel.

**P6\_TA(2006)0540**

## **Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles \*\*\*I**

**Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation d'enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles, en ce qui concerne l'enveloppe financière pour la période 2007-2009 et la contribution communautaire maximale pour la Bulgarie et la Roumanie (COM(2006)0344 — C6-0217/2006 — 2006/0112(COD))**

(Procédure de codécision: première lecture)

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2006)0344) <sup>(1)</sup>,
- vu l'article 251, paragraphe 2, et l'article 285, paragraphe 1, du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C6-0217/2006),
- vu l'acte d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, et notamment son article 56,
- vu l'article 51 de son règlement,
- vu le rapport de la commission des budgets (A6-0424/2006);

---

<sup>(1)</sup> Non encore parue au Journal officiel.